RÉSULTATS DU BAC 2016

Les fuites ont plombé le taux de réussite

Fin de suspense pour les candidats au bac. Les résultats des épreuves ont été publiés hier à 20h sur le site de l'Onec. 49,79% des candidats scolarisés et 33,07% des candidats libres ont décroché leur bac. Ce taux de réussite reflète la réalité du terrain, selon les syndicats du secteur. Le système éducatif s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de réussite de 70%.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - La filière mathématiques arrive en tête du classement avec 63,86% de réussite. Celle des lettres et langues a enregistré un taux de réussite de 56,09%, sciences expérimentales 52,99%, la filière technique et maths a enregistré 94,11% pour le génie civil et 46,86% pour le génie électronique et 43,11% pour le génie mécanique. Les candidats de la filière gestion et économie sont au nombre de 46,12% à réussir l'examen et ceux de lettres et philosophie représentent 43,54% du taux de réussite. Ce sont les détails fournis hier par la ministre de l'Education nationale. Nouria Benghebrit, qui s'exprimait sur les ondes de la Radio nationale Chaîne III, estime que la baisse du taux de réussite cette année par rapport à 2015, où le taux de réussite était de 51,36%, est due à la perturbation qu'ont connue les épreuves cette année.

«Nous avons pensé que le taux serait meilleur mais le coup de fuites des sujets y est peut-être pour quelque chose. Nous avons vécu une situation très particulière et très traumatisante avec le bac partiel et le ravage causé par Facebook y compris durant la deuxième session. Les candidats passaient des nuits à la recherche de sujets qui sont en plus faux et arrivent le lendemain très fatigués à l'examen. Ce qui n'a pas joué en leur faveur. Cela doit servir de leçon à toute la société et dans l'avenir, nous devons accompagner les candidats pour ne pas les laisser tomber dans le piège de l'instabilité», a soutenu la ministre de l'Education.

Le taux de réussite à l'examen du bac, estime Idir Achour porte-parole du CLA, est très proche de la réalité des résultats obtenus par les candidats durant l'année scolaire. Ceci reste, dit-il, cependant, très loin des objectifs tracés par le système éducatif qui voudrait atteindre un taux de réussite de 70%.

Meziane Meriane coordonnateur du Snapest ne s'étonne pas non plus de ces résultats, estimant que ce taux était prévisible vu les résultats des candidats durant l'année scolaire. Au total, 818 515 candidats ont passé les épreuves du bac. Après une fuite massive de sujets, une session partielle a été décidée et a touché 557 000 candidats.

Photo : Samir Sid

Nouria Benghebrit, ministre de l'Education nationale.

Benghebrit a rappelé que la commission chargée de la refonte du bac est sortie avec plusieurs hypothèses dont une session de trois jours avec certaines matières à option qui seront choisies par les élèves, le contrôle continu et le changement des coefficients.

«Tout le monde est d'accord que le diplôme du bac est généraliste. Les coefficients des matières essentielles équivalent aux coefficients des matières secondaires, selon les filières, et le candidat peut obtenir son diplôme en dehors de sa spécialité», a indiqué la ministre de l'Education qui a précisé que ces propositions seront tranchées en Conseil des ministres. Mais avant, le département de l'éducation prévoit l'organisation à la fin de cette semaine d'un atelier sur la refonte du bac.

S. A.

RÉFORME PÉNITENTIAIRE

L'Algérie, la France et l'Italie appuient un jumelage institutionnel

La réforme de l'administration pénitentiaire en Algérie semble passer à la vitesse supérieure. C'est le message clé qui ressort de l'opération de jumelage institutionnel conclu entre l'Algérie, la France et l'Italie, et intitulé «Appui au renforcement de l'administration pénitentiaire en accord avec les normes internationales pour l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'annonce en a été faite, hier, lors du lancement officiel de cette opération à la résidence des magistrats à Alger en présence des représentants des trois parties concernées. Selon ces initiateurs, le jumelage en question est doté d'un budget estimé à 2 millions d'euros sur une durée de 30 mois (mai 2016-novembre 2018) et s'inscrit dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (P3A), qui bénéficie, lui, d'un financement global de 36 millions d'euros ciblant divers secteurs.

«Ce jumelage institutionnel dans l'administration pénitentiaire, pour lequel sont mobilisés 90 experts, prévoit 240 missions, 5 voyages d'études dans les deux Etats membres de l'UE (France-Italie)», a-t-on indiqué. Il a comme ambition, ajoutent ses concepteurs, «la formation d'un millier d'agents de la Direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAPR). Les actions de ce jumelage visent, dans ce sens, à améliorer la gestion des établissements pénitentiaires, renforcer la capacité de prise en charge en matière de réinsertion et renforcer la sécurité des établissements».

Dans une déclaration à l'APS, le responsable de la DGAPR, Mokhtar Felioune, qui a présidé le lancement du jumelage, a indiqué pour sa part que cette coopération triangulaire «constitue un appui fort qui profitera à l'administration pénitentiaire pour améliorer ses connaissances et hisser le niveau de professionnalisme parmi ses cadres». Il a souligné, à la même occasion, le processus de réformes pénitentiaires engagé par les autorités algériennes, mettant en évidence, notamment, la promulgation au mois de février 2005, d'une loi portant organisation de l'insertion sociale des détenus.

M. Felioune a évoqué aussi les résultats positifs obtenus suite au programme de réinsertion des détenus, qui a permis, dit-il, un accroissement des inscrits dans les secteurs de l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi. Il a cité, à ce propos, le nombre d'inscrits dans l'enseignement global qui «est passé de 3 165 en 2003 à 37 840 en 2015, au moment où la formation professionnelle a compté 41 779 inscrits en 2015 contre 1 676 en 2003. Le même intervenant a relevé que le nombre de lauréats à l'examen de BEM (brevet de l'enseignement moyen) a atteint 3 346 en 2015 contre 117 en 2003, alors que les admis au baccalauréat étaient de 1 513 en 2015 contre 151 en 2003. En somme, le projet lancé pour une durée de 30 mois, «devrait permettre l'amélioration de l'efficacité globale du système et la modernisation de l'administration pénitentiaire».

«Il ambitionne non seulement d'appuyer la DGAPR dans l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus en accord avec les normes internationales, mais aussi de la doter d'une méthodologie de travail novatrice pour toutes les missions de l'administration pénitentiaire. La mise en œuvre de ce jumelage vise à atteindre trois résultats obligatoires : l'amélioration de la gestion de l'administration centrale et des établissements et services pénitentiaires, le renforcement de la capacité de prise en charge des détenus dans le cadre de la réinsertion et le renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires», a-t-on soutenu.

A. B.

M'SILA

Un meurtrier franco-algérien écope de 20 ans de prison

La cour de M'sila a condamné lundi un Franco-Algérien à 20 ans de prison ferme dans un procès diffusé durant les journées de dimanche et lundi à l'aide d'une technologie à distance de visioconférence entre la cour de M'sila et la cour de cassation de Nanterre (France).

Un procès ouvert à tous les représentants des médias nationaux comme il a été suivi en direct par l'une des chaînes télévisées nationales pour traiter la première opération de ce procès international à distance grâce à des techniques de visioconférence ou vidéo-conférence qui entre dans le cadre d'un partenariat et de la convention entre le ministère de la Justice algérienne et son homologue français.

Cette opération permet de réduire les dépenses et les déplacements des prévenus et des témoins qui se trouvent loin des lieux où se tiennent les différents procès, selon le procureur général de la cour de M'sila. C'est une première qui entre dans les annales de la justice algérienne.

Cette affaire remonte au mois de mai 2010 lorsqu'un gang formé de 10 individus a attaqué deux fourgons blindés transportant des fonds dans la région de Créteil (France).

La fusillade a provoqué la mort d'une policière municipale âgée de 25 ans mère d'un enfant de 14 mois,et le vol de 11 millions d'euros. Le procès a commencé par la lecture des chefs d'inculpation lus par le secrétaire greffier, retenus contre le prévenu Fayçal Faid, Franco-Algérien âgé d'une quarantaine d'années qui consistent en la formation d'une bande de malfaiteurs, homicide volontaire avec préméditation, vol à main armée, possession et usage de munitions et d'armes à feu, destruction de biens d'autrui.

Ce procès a été marqué par le retrait des avocats de l'accusé faisant savoir à la cour que la chambre d'accusation de Nanterre n'a pas transmis tout le dossier au tribunal criminel de la cour de M'sila, en outre, l'accusé F. S. F. n'a pas voulu collaborer avec l'avocat désigné par la cour de M'sila en expliquant que Maître Damma Nouari n'a pas eu assez de temps pour consulter le dossier de cette affaire qui comporte 3 500 pages. Néanmoins, Maître N. Damma a montré son abnégation et l'envie de prouver l'innocence de son client,malgré le peu de temps qu'il lui était accordé pour étudier le dossier, tout en se basant sur les dires du seul témoin de cette affaire qui a déclaré à partir de la cour de cassation de Nanterre que le présumé membre de ce commando Monsieur F. S. F. était aperçu sur le lieu du crime.

Par ailleurs, en répondant à l'une des questions posées par le président de la cour de M'sila, l'avocat a insisté sur le fait que les dix membres du commando, qui étaient à bord de deux véhicules, étaient tous cagoulés et gantés, profitant de cette déclaration l'avocat de l'accusé a saisi l'occasion de se poser la question suivante «comment se fait-il qu'il ait été reconnu puisque tous les assaillants étaient à visages cachés».

En évoquant une autre question, cet avocat a voulu prouver qu'un blessé par balle ne peut se déplacer. «Comment se fait-il qu'il ait pu voyager avec une balle dans le dos reçue la veille de son voyage vers l'Algérie sans être repéré par les membres de la PAF et les services des douanes des deux pays à savoir la France et l'Algérie ?»

Parlant de cette blessure, pour l'avocat ce n'était qu'une égratignure due à un tatouage ôté lors de son séjour à la maison d'arrêt de M'sila à l'aide de l'eau et du sel a-t-il expliqué, tout en essayant de faire savoir à la cour et aux membres de jury que l'accusé avait réservé son billet bien avant cette affaire.

Quant au prévenu, il a nié toutes les accusations qui lui sont reprochées et demandé sa libération en attendant de refaire un autre procès à condition de réunir tous les éléments de cette affaire. La famille de la victime Aurélie Fouquet, sa mère et son père ne sont pas venus à M'sila pour se venger, ont-ils déclaré mais ils se sont déplacés juste pour savoir la vérité, a déclaré la mère de la victime, attristée.

Par ailleurs, les membres de la famille du membre de ce commando n'ont pas caché leur mécontentement relatif à la rapidité du déroulement de ce procès et ont déclaré qu'ils ne baisseront pas les bras jusqu'à l'apparition de la vérité et la manifestation de la preuve de l'innocence de leur frère.

A l'issue de la séance, le juge a posé 40 questions suscitant des explications relatives à cette affaire commise sur le territoire français avant de lever et suspendre les travaux pour délibération,pour revenir plus tard et prononcer la sentence de vingt ans de prison ferme et la privation du prévenu de ses droits civils.

A. Laïdi